

SCCV 157 GABRIEL
Société Civile de Construction Vente
Immatriculé au RCS de TOULON numéro 931 478 911
520 Chemin de la Gardiole à SIX-FOURS-LES-
PLAGES (83140)

Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq le 28 avril , à onze heures, les associés se sont réunis sur convocation de la gérance au siège de la société SCCV 157 GABRIEL au 529 Chemin de la Gardiole à SIX-FOURS-LES-PLAGES (83140), en Assemblée Générale Extraordinaire.

Sont présents ou représentés :

- ♦ **Madame Sophie GARCIN agissant en qualité de Présidente de SG PROMOTION**
Détenant 99 parts de la SCCV 157 GABRIEL numérotées de 1 à 99
- ♦ **Madame Sophie GARCIN**
Détenant 1 part de la SCCV 157 GABRIEL numérotée 100.

Total des parts présentes ou représentées : 100 parts sur les 100 parts composant le capital social.

Madame Sophie GARCIN préside la séance en qualité de Présidente de SG PROMOTION.

La Gérante déclare que les convocations à ladite assemblée ont été faites dans les formes et les délais légaux.

La Présidente rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée :

- La Présidente expose que, conformément à la promesse de cession de parts sociales du 29/07/2024 il est proposé de céder les parts la SCCV 157 GABRIEL à la société NOVAPOLIS IMMOBILIER, société par actions simplifiée unipersonnelle sise 837B Allée de Paris à La Seyne sur Mer (83500), immatriculée au RCS de Toulon sous le numéro 821 410 966, en lui cédant 99 parts et 1 part à Monsieur Laurent DORNE, réparties en 99 parts détenues par la société SG PROMOTION et la part unique détenue par Madame Sophie GARCIN
- Modifier en conséquence les articles 6/ Apports et 7/Capital social des Statuts.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

- **Première résolution** :

Les associés décident :

- De céder 99 parts (quatre vingt-dix neuf parts) sociales de la la société civile immobilière « SCCV 157 GABRIEL» à NOVAPOLIS IMMOBILIER et 1 (une part) part sociale à Mr. Laurent DORNE de la manière suivante :

Paraphe
SG

Paraphe
SG

- 99 parts détenues par la société SG PROMOTION cédée à NOVAPOLIS IMMOBILIER
- 1 part détenue par Madame Sophie GARCIN cédée à Monsieur Laurent DORNE.

- De modifier en conséquence les articles 6 et 7 des Statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- **Deuxième résolution** :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par chaque associé.

SASU SG PROMOTION

Madame Sophie GARCIN

Signé par :
Sophie GARCIN
5DB2258DF71A494...

Signé par :
Sophie GARCIN
5DB2258DF71A494...